

Ils tiennent réunion le 6 novembre à Bois-Guillaume

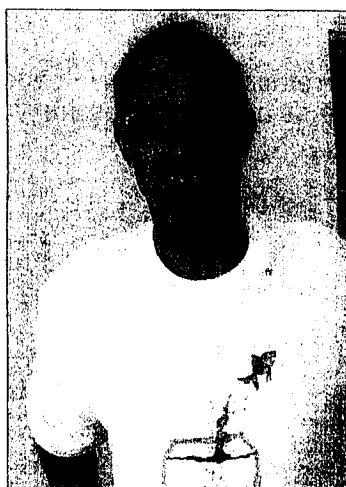
L'offensive des libérés de la Sécu

Travailleurs indépendants, libéraux, taxis, etc., ils ont quitté le régime de la Sécurité sociale ou souhaitent le faire et le font savoir haut et fort. Parmi eux, on trouve le dentiste d'Héricourt-en-Caux Faraj Chemsî qui ne cotise plus depuis vingt ans.

Quand Faraj Chemsî a commencé, ils étaient peu nombreux à envisager de quitter le régime de Sécurité sociale. Le dentiste d'Héricourt-en-Caux remarque : « J'ai 20 ans de combat avec Claude Reichmann ». Ce dernier préside le mouvement pour la liberté de la protection sociale. Il sera le 6 novembre prochain à Bois-Guillaume à l'initiative du praticien dentaire cauchois. « Depuis novembre 2012, le rythme s'est accéléré. Des groupes se sont créés : Les Pigeons de la Sécu, Quittez la Sécu, Les Libérés de la Sécu. Des pages Facebook ont vu le jour. 60.000 personnes qui étaient au RSI (Régime social des indépendants) à la MSA (Mutualité sociale agricole) ou à l'URSAFF ont déchiré leur carte vitale et cotisent désormais dans des assurances retraite et maladie en Europe. C'est moins cher et on est mieux protégé », clame le professionnel héricourtais.

« Le choix est vite fait »

Ce que confirme un entrepreneur indépendant haut-normand qui s'est désengagé du RSI il y a 18 mois. « Je paie 295 euros par mois en Angleterre, je suis couvert contre tous les risques et je n'ai plus besoin de mutuelle », indique-t-il tout en souhaitant conserver l'anonymat. Il chiffre son économie annuelle à 30.000 euros. « Quand on fait le calcul et qu'on rame pour faire vivre son entreprise, le choix est vite fait ». Il n'a pas l'impression d'avoir abandonné pour autant la solidarité nationale. « La CMU (Couverture minimum universelle) est financée par l'impôt et j'en paie. L'économie réalisée m'a permis de créer un emploi à temps partiel. Et quand j'ai un peu plus d'argent pour consommer, je paie la TVA sur les produits achetés, ce qui va dans les caisses de l'État », se défend-il. Notre témoin explique que per-



20 ans de combat contre la Sécu et Faraj Chemsî n'a rien perdu de sa motivation

sonne ne lui a encore réclamé son

défaut de paiement au RSI.

Directives européennes

Ce n'est pas le cas de Faraj Chemsî qui est engagé depuis de nombreuses années dans une bataille judiciaire. « J'ai assigné un directeur de caisse en justice. Je perds à chaque fois mais je fais appel à la juridiction supérieure. Maintenant, c'est entre les mains de l'Europe », déclare-t-il. Et là, le dentiste espère bien gagner. Parce qu'il s'appuie, comme tous les libérés de la Sécu, sur les directives européennes de 1992, retranscrites en droit français. « Le RSI pèse pour 41 % dans les revenus des indépendants si on prend en compte la CSG et le RDS, ce n'est plus possible », s'insurge le dentiste. Pour lui, on est obligé de s'inscrire dans un régime de sécurité sociale, pas à la Sécu. « Comment la Sécu peut-elle justifier qu'elle

n'est pas une mutuelle comme les autres alors qu'elle est constituée d'une multitude de mutuelles ? », poursuit-il. « La base de l'Europe, c'est la libre circulation des biens et des personnes ».

Toujours dans l'illégalité

Mais attention, les pouvoirs publics français affirment que les directives européennes n'ont pas mis fin au monopole de la Sécurité sociale. Donc, qu'ils se nomment eux-mêmes Pigeons ou Libérés, ils sont, jusqu'à preuve du contraire, officiellement, dans l'illégalité. « Mais c'est bien parti pour que nous ayons gain de cause », espère Faraj Chemsî.

■ GHISLAIN ANNETTA

Comment quitter la Sécurité sociale, réunion le 6 novembre, Espace Guillaume-le-Conquérant, à Bois-Guillaume, participation 10 euros.